



Municipalité de  
Leclercville

# AVIS PUBLIC

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-189 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, LES TARIFS DE COMPENSATION AINSI QUE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le Conseil municipal a adopté le Règlement 2023-189 décrétant l'imposition des taxes foncières, les tarifs de compensation ainsi que la tarification des services municipaux pour l'année 2024 lors de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2023.

Donné à Leclercville, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 21<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 décembre 2023.

Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière